

Stratégie locale de gestion des risques d'inondation du bassin du Fier et du Lac d'Annecy (SLGRI)

Contexte réglementaire de l'élaboration de la SLGRI

La directive européenne du 23 octobre 2007 dite « directive inondation » vise à réduire les conséquences négatives sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique liées aux inondations.

Transposée en droit français par la Loi d'Engagement National pour l'Environnement, sa mise en œuvre se décline sur 3 niveaux dans une démarche itérative (les documents sont révisés tous les 6 ans).

- **Au niveau national**, l'Etat définit une stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI) :
 - augmenter la sécurité des populations
 - réduire le coût des dommages
 - raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés

- **Au niveau du bassin Rhône-Méditerranée**, le préfet coordonnateur de bassin élabore de manière concertée avec les acteurs un plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) et sélectionne des territoires à risques importants d'inondation (TRI) : 31 TRI ont été identifiés par arrêté du préfet coordonnateur de bassin le 12 décembre 2012, dont le TRI d'Annecy.

- **Au niveau du TRI**, les acteurs de la gestion des risques élaborent une stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI). Le 15 février 2016, le préfet coordonnateur de bassin a arrêté la liste des stratégies locales, leurs périmètres, leurs objectifs et le délai d'approbation fixé au 22 décembre 2016.

La stratégie locale de gestion des risques d'inondation du bassin du Fier et du Lac d'Annecy, a été rédigée par la communauté de l'agglomération d'Annecy en association avec les parties prenantes concernées (désignées dans l'arrêté préfectoral du 12 avril 2016) et notamment avec les contributions du syndicat mixte du lac d'Annecy et de la communauté de communes des sources du lac d'Annecy.

Il s'agit d'un document de stratégie, il n'a pas de portée juridique directe.

Dans le périmètre correspondant au bassin versant du Fier et du lac d'Annecy, en s'appuyant notamment sur les travaux conduits dans le cadre du contrat de bassin, la stratégie se construit autour des 3 grands objectifs identifiés dans le PGRI :

- Améliorer la résilience des territoires exposés (secteur de Faverges)
- Organiser les acteurs et les compétences (question de la gouvernance)
- Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

Le document comporte un rapport et un atlas de cartes.

Accompagné d'une note de présentation, le document a été mis à disposition du public, à partir du 25 octobre 2016, sur le site Internet des services de l'Etat en Haute-Savoie, sans avis réceptionné.

Le préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée a émis un avis favorable, à cette stratégie locale de gestion des risques d'inondation le 2 janvier 2017.